

Conseil communal de Payerne

Cérémonie d'installation des autorités communales et Séance constitutive du 8 juin 2016

Cérémonie d'installation des autorités communales au temple de Payerne

La cérémonie débute à 19h. Elle est présidée par M. le préfet Olivier Piccard.

Mesdames et Monsieur Delphine Morisset, Sabine Pillonel, Zagorka Ney et Bin-Salumu Mundeba Selemani sont excusés.

L'orgue est tenu par M. Benoît Zimmermann qui interprète les intermèdes musicaux de circonstance.

La cérémonie est ouverte par le message de bienvenue du Président du Conseil communal **Monsieur Jean-Marc Chatelanat** qui s'adresse tant aux élus du Conseil communal, de la Municipalité qu'au nombreux public venu assister à cette cérémonie très solennelle. Il se réjouit que celle-ci puisse se tenir au cœur de la cité historique chargée de plus de mille ans d'histoire. Il se plaît à rappeler la contribution des autorités à l'aboutissement de projets technologiques tels que le parc solaire et la mise en place du règlement d'exploitation de l'aérodrome notamment, au cours de cette dernière législature. Une législature caractérisée par l'arrivée de la première femme à la syndiculture ainsi que la formation au sein du Conseil communal d'un nouveau groupe politique, l'Union Démocratique du Centre.

Le Président s'est réjoui que, durant ces cinq dernières années, tous les élus communaux aient travaillé en chœur afin d'entretenir, transformer et faire évoluer nos biens communaux. Il profite de remercier celles et ceux qui ne poursuivent pas leur mandat, soit par décision personnelle ou suite au verdict des urnes.

Il invite les élus de la nouvelle législature à poursuivre sur cet élan qui, tout en maintenant les traditions locales très fortement ancrées dans nos murs, doit mener à développer notre commune en lui donnant une image forte, aussi en dehors de nos frontières communales. Ceci, dans le respect des lois fédérales ou cantonales qui ne nous facilitent pas toujours la tâche et forts d'une imagination débordante. Pour preuve, la mise en place dans notre ville des premiers établissements hospitaliers et scolaires intercantonaux de Suisse.

Le Président conclut en appelant chacune et chacun à remplir avec conviction et professionnalisme tous les mandats qui leur seront confiés afin de répondre aux attentes des citoyens qui les ont élus dans leur fonction respective pour les représenter, souhaitant à tous une cérémonie pleine d'émotion et une excellente législature.

C'est Monsieur le pasteur Thierry Delay qui apporte le message des Eglises. Un long message qu'il décline sur le mot «autorité», invitant chacune et chacun à se pencher avec lui sur quelques réflexions au sujet de ce terme. Il précise les multiples autorités fonctionnant pour chacun d'entre nous, celle des parents sur leurs enfants, des enseignants sur leurs élèves, des supérieurs hiérarchiques dans le monde du travail, des agents de l'Etat qui font observer les lois et celle de ceux qui ont charge de plaider, qui ont des quantités de conséquences pour chacune et chacun de nous et enfin celle de Dieu sur les croyants et, plus précisément, l'autorité de la vie.

Cette intervention à portée philosophique que, comme l'a relevé le préfet dans ses remerciements, on aurait pu intituler aussi «Ode à la démocratie», est suivie d'une pièce d'orgue magnifique.

Au terme de ces préambules, **Monsieur le préfet** déclare la cérémonie d'installation des autorités communales ouverte. Il est accompagné de deux policiers en uniforme, Monsieur Stéphane Savary, chef de la Police administrative communale et de son adjoint Monsieur Stéphane Wenger, par ailleurs huissier en charge du Conseil communal, portant respectivement les bannières du canton et de la commune. Il rappelle que l'exercice de la démocratie est un art subtil qui, pour certains des élus sera découvert au cours des prochaines années.

Il reconnaît la validité légale des élections et peut par conséquent, procéder à l'assermentation, par appel nominal, des 66 conseillères et conseillers communaux présents, après lecture du serment auquel les conseillères et conseillers promettent fidélité. Cette formalité accomplie, il déclare, au nom du Conseil d'Etat qu'il représente, l'autorité législative de la commune de Payerne installée pour la législature 2016-2021.

Le préfet invite la syndique et les municipaux à se présenter face à l'assemblée. Après confirmation par Madame la syndique que les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques sont respectées et lecture de la promesse légale, Madame la syndique Christelle Luisier Brodard et Messieurs les municipaux André Jomini, Julien Mora, André Bersier et Eric Küng prêtent serment. Madame la syndique promet ensuite qu'elle respectera l'accomplissement de ses tâches au plus près de sa conscience.

Monsieur le préfet prend acte de leurs promesses et déclare l'autorité exécutive installée pour la législature 2016-2021.

Avant de changer de lieu, le préfet Olivier Piccard donne la parole à **Madame la syndique Christelle Luisier Brodard**.

Elle décrit l'émotion qui l'étreint au moment de reprendre les rênes de la Municipalité pour un deuxième mandat de cinq ans. Si à l'aube d'un premier mandat, où tout est nouveau, avec des ressentiments de curiosité, d'excitation et une pointe d'appréhension par rapport à

l'ampleur de la tâche, elle reconnaît que rien ne prépare à cette fonction. Après cinq ans, restent l'envie et l'enthousiasme et, aujourd'hui, Madame la syndique évoque le sentiment prédominant pour elle, la reconnaissance. Tout d'abord à l'équipe qui mettra un terme à son travail à la fin du mois de juin, sans oublier les collaborateurs communaux, le Conseil communal, tout au long de l'énorme chemin, parfois caillouteux, qui a été parcouru, avec la satisfaction des résultats qui sont là. Une satisfaction personnelle aussi, dans la lumière des liens qui ont été tissés dans la commune. Une reconnaissance qu'elle dédie aussi à la population qui a témoigné sa confiance aux autorités. Elle décrit les sentiments qui prédominent dans le travail des autorités pour la prise de décisions afin de définir des options, en collaboration avec les autres autorités et la population, ce qui implique le courage d'assumer sa vision et ses décisions. Christelle Luisier déclina ensuite le courage évoqué à l'aune du travail qui reste à accomplir, des objectifs qui restent à atteindre, trouver des équilibres financiers et définir des priorités notamment, qui seront dévoilés prochainement dans le programme de la législature qui s'ouvre. Tout ceci afin de répondre aux attentes aussi multiples que diverses des citoyennes et des citoyens en tenant compte d'intérêts souvent divergents. Elle évoque aussi la responsabilité des autorités de respecter les lois cantonales et fédérales puis d'aller dialoguer avec la population et les partenaires d'un projet afin d'expliquer le pourquoi de certaines décisions dictées par de telles contraintes. Des démarches qui illustrent la grande force de notre démocratie qui incite à trouver des solutions permettant d'être en phase avec la réalité. Elle souhaite du fond du cœur que Municipalité, Conseil communal et population puissent avancer ensemble dans le dialogue et la collégialité.

Une allocution pleine de réalisme et de conviction ponctuée de longs applaudissements et un nouveau morceau d'orgue entraînant, dans la lignée du discours prononcé par Madame la syndique.

Monsieur le préfet invite ensuite les membres des autorités et le public à se déplacer à la salle du Tribunal voisine pour participer ou assister à la séance constitutive du Conseil communal.

Séance constitutive du Conseil communal

La séance se déroule dans le bâtiment du Tribunal, en la salle du Conseil communal, en présence d'un nombreux public.

Après les salutations d'usage, le **préfet Olivier Piccard** annonce que c'est Monsieur René Cusin qui officie comme secrétaire provisoire et que ce sont Madame Colette Conchin et Monsieur Ernst Bieri qui fonctionneront, cas échéant, comme scrutateurs provisoires.

Suite au changement de lieu, **Monsieur le préfet** demande à Monsieur Ernst Bieri à procéder au contre appel qui permet de constater que les 66 conseillères et conseillers assermentés sont présents. Monsieur le préfet précise avec humour qu'il est comme une maîtresse d'école qui rentre de la course d'école avec sa classe et constate qu'aucun élève n'a été

perdu en route, et s'en réjouit. Il précise que les quatre élus excusés seront assermentés par le président lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Conformément à l'article 89 de la loi sur les communes, c'est à Monsieur le préfet qu'incombe la conduite des élections du président du Conseil communal et du secrétaire qui, ensuite, entreront directement en fonction pour la poursuite des opérations.

Ces élections auront lieu au bulletin individuel secret en vertu de l'article 11 de la loi sur les communes, précisant toutefois que, selon son alinéa 3, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et que mention doit en être faite au procès-verbal. Un alinéa magique qui permet, cas échéant, de raccourcir singulièrement les opérations de vote, donc la longueur de la séance...

Point 1 : Nomination du président et du secrétaire du Conseil communal

Ceci étant précisé, Monsieur le préfet attend des propositions de l'assemblée.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan présente, au nom du groupe PLR, la candidature du **Conseiller Nicola Donadello**. Né en 1963 à Avenches d'un papa italien et d'une maman fribourgeoise, c'est dans cette ville qu'il a effectué toute sa scolarité et un apprentissage de monteur électricien, suivi d'un brevet fédéral puis d'une maîtrise fédérale d'installateur électricien diplômé. Il est actuellement responsable d'un groupe de projets qui réalise des réseaux électriques moyenne et basse tension auprès de Romande Energie SA. Il est aussi chef expert aux examens de fin d'apprentissage des électriciens du canton de Vaud. Nicola Donadello est installé à Payerne depuis 1991 et Conseiller communal depuis 2006; il est marié à Adilia et papa de deux filles et un garçon. Impliqué dans la vie religieuse, il est membre du comité cantonal de la Fédération des Eglises catholiques, représentant le décanat de toutes les paroisses catholiques de la Broye vaudoise. Côté hobbies, il aime particulièrement tout ce qui touche à sa maison et se définit comme un chasseur cueilleur.

Le Conseiller Donadello accepte sa candidature et, aucune autre proposition n'étant émise, c'est à l'unanimité et sous les acclamations de l'assemblée que **le Conseiller Nicola Donadello** est élu président du Conseil communal de Payerne pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Après rappel des dispositions légales, **Monsieur le préfet** procède à l'élection du secrétaire du Conseil communal et attend des propositions de l'assemblée.

Au nom du bureau du Conseil communal sortant, le président Jean-Marc Chatelanat présente la candidature de **Monsieur René Cusin**, qui a déjà fonctionné à ce poste durant la législature qui s'achève. Ce dernier accepte sa candidature au vu du plaisir qu'il a eu d'exercer ce mandat durant ces cinq dernières années et, aucune autre proposition n'étant émise, Monsieur le préfet proclame Monsieur René Cusin élu tacitement au poste de secrétaire du Conseil communal de Payerne, pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Monsieur le préfet rappelle la suite des opérations avant de donner la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de l'installation des autorités payernoises. Aucune question ni remarque ponctue cette lecture qui permet l'adoption de ce procès-verbal.

Les autorités payernoises étant installées pour la prochaine législature, Monsieur le préfet félicite vivement, au nom du Conseil d'Etat chacune et chacun de leur élection. Il remercie la Municipalité sortante et le Conseil communal pour le travail colossal exécuté durant toute la durée de la législature, précisant que les citoyens ne mesurent pas toujours dans les faits ce que leurs édiles réalisent. Pour preuve, cette référence de Monsieur Olivier Piccard au titre d'un journal bien connu des Payernois rebaptisant la cité «Payerne in Emmental», une image collant parfaitement à la réalité puisque durant des mois, les citoyens ont pu voir Payerne animée par les ballets des pelleteuses, foreuses, chargeuses ou autres extracteuses. Précisant que l'important étant de ne pas faire trop de trous dans les finances communales et que l'exercice semble avoir été parfaitement réussi. Il conclut en adressant ses remerciements à Messieurs Christian Friedli et Jacques Henchoz, les deux municipaux n'ayant pas sollicité un nouveau mandat, qui quitteront le chantier à fin juin prochain.

Monsieur le préfet conclut en formulant ses vœux de prospérité à la commune de Payerne et à ses administrés; prospérité qui ne signifie pas nécessairement d'agrandir les trous mais prospérité permettant à la commune d'asseoir son rôle de chef-lieu régional. Il souhaite que chacune et chacun trouvent dans l'accomplissement de son mandat la satisfaction découlant de l'engagement pris en faveur de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Ses attributions étant ainsi terminées, **Monsieur le préfet** cède «le perchoir» au président nouvellement élu, **le Conseiller Nicola Donadello**, afin qu'il conduise la suite des opérations statutaires.

C'est en ces termes que le président débute son mandat (citation) :

C'est un moment d'émotion que pouvoir présider le Conseil de notre commune de Payerne. Je remercie le Conseil pour la confiance témoignée et j'associe à ces remerciements ma famille ici présente qui me soutient dans mes engagements. D'origine italo-fribourgeoise, natif d'Avenches, cela fera 25 ans ce prochain mois de décembre que je m'installais, avec mon épouse, à Payerne. Nos trois enfants ont forgé notre attache à cette cité de la reine Berthe, fief de notre belle et attachante région qu'est la Broye. Je me dis volontiers Broyard.

La législature 2016-2021 ne sera certes pas sans défis majeurs pour notre ville. Notre exécutif, qui accueille deux nouveaux membres, n'a pas à craindre de devoir chômer. Il nous reviendra, membres du Conseil, de comprendre les desseins de notre Municipalité et d'y apporter, parfois de manière critique, notre soutien.

Finalement, je salue chacune et chacun d'entre nous d'avoir pris un engagement pour le bien de notre commune.

L'engagement citoyen dépasse la simple implication ponctuelle dans un projet, une activité ou une cause. Il s'inscrit dans une démarche d'engagement concrète au sein et pour le bien de sa communauté, tout en étant en lien avec les réalités qui vivent nos concitoyens.

Que cet engagement nous apporte pleine satisfaction !

Point 2 : Nomination des membres du bureau et de l'huissier du Conseil communal
Concernant toutes les élections et nominations restant à l'ordre du jour, **le Président** propose de faire usage de l'alinéa 3 de l'article 11 de la loi sur les communes permettant une

élection tacite des candidats si celui-ci ne dépasse pas le nombre de sièges à repourvoir, ce que le Conseil accepte.

Dès lors et afin d'éviter de multiples répétitions précisons que **tous les candidats proposés aux points 2 à 10 ci-dessous, ont été élus ou nommés tacitement**, sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

Pour l'élection du premier vice-président du Conseil communal, **le Conseiller Sébastien Pedroli**, au nom du groupe PSIP présente la candidature du **Conseiller Djordje Ney**. Agé de 32 ans, il est domicilié à Corges et connaît la salle des débats depuis un certain temps puisqu'il est Conseiller communal depuis 2002, membre de la Commission des finances depuis 2006 et actuellement vice-président du Conseil communal. Diplômé de l'HEG de Fribourg, il a été secrétaire général romand des EMS et est actuellement ouvrier en fromagerie artisanale en attendant de retrouver un emploi dans son domaine. Parmi ses passions, il est fan d'apiculture.

Sans autre candidature, le Conseiller Djordje Ney accepte son élection.

Pour l'élection du deuxième vice-président, **le Conseiller Franck Magnenat** présente, au nom du groupe PLR, la candidature du **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Né en 1960, il a passé toute sa vie à Payerne, exception faite d'une parenthèse de six ans passés à Corcelles-près-Payerne. Depuis 1985, il est contrôleur du trafic aérien sur la Base aérienne de Payerne. Papa de trois enfants, il est Conseiller communal depuis 2001 et a fait partie de la Commission scolaire puis comme représentant de la commune de Payerne au sein du Conseil intercommunal de l'ASIPE durant trois législatures; il a mis en place et présidé son Conseil d'établissement de 2012 à 2016. Ses loisirs sont partagés entre la moto et l'aéromodélisme, pimentés par un peu de sport, le ski et le vélo.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, le Conseiller Jean-Jacques Guisolan accepte son élection.

Aux postes de scrutateurs, **le Conseiller Michael Marguet** propose, au nom du groupe UDC, la candidature de **la Conseillère Sandra Savary** et **le Conseiller Djordje Ney**, au nom du groupe PSIP, présente la candidature du **Conseiller Alphonse Manya** lequel est prêt à rempiler pour une seconde année à cette fonction.

Sans autre candidature, la Conseillère Sandra Savary et le Conseiller Alphonse Manya acceptent leur élection et sont invités à occuper dès cet instant la place des deux scrutateurs provisoires.

Présentées respectivement par le groupe UDC, par la voix du Conseiller Michael Marguet et le groupe PLR par son président le Conseiller Jean-Jacques Guisolan, **les Conseillères Malgorzata Binggeli et Colette Conchin**, seules candidates, acceptent leur élection au poste de scrutatrice suppléante.

Tous ces élus entreront en fonction le 1^{er} juillet 2016, jusqu'au 30 juin 2017.

Le président Nicola Donadello propose la candidature, au poste d'huissier du Conseil communal, de **Monsieur Stéphane Wenger**, actuel huissier du Conseil, depuis 2006 au service de la police administrative communale.

Sans autre candidature, Monsieur Stéphane Wenger accepte son élection.

Point 3 : Nomination de la secrétaire suppléante et de l'huissier suppléant

Au poste de secrétaire suppléante du Conseil communal, c'est au nom du bureau en place actuellement que **le Président Jean-Marc Chatelanat**, propose la candidature de la secrétaire suppléante actuelle **Madame Claudine Estoppey**, qui a rempli son mandat, certes peu souvent, mais avec compétences.

Sans autre candidature, Madame Claudine Estoppey accepte son élection comme secrétaire suppléante du Conseil communal de Payerne.

Pour la fonction d'huissier suppléant, **le Président Nicola Donadello** présente la candidature de **Monsieur Sébastien Mayor**, actuel huissier suppléant, lui aussi au service de la police administrative communale depuis 2010.

Bien qu'absent à cette séance, Monsieur Sébastien Mayor avait confirmé l'acceptation de son élection, cas échéant.

Points 4 à 10 : Nomination des Commissions permanentes

Sont nommés à la **Commission de naturalisation** les Conseillères et Conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------|
| 1. Philippe Druey | PLR |
| 2. Jérôme Piller | PLR |
| 3. Sylvain Quillet | PLR |
| 4. Lionel Voinçon | PLR |
| 5. Kate Savoy | PSIP |
| 6. Sébastien Pedroli | PSIP |
| 7. Jacques Moret | UDC |

Sont nommés à la **Commission des finances** les Conseillers suivants :

- | | |
|--------------------------|------|
| 1. Roland Bucher | PLR |
| 2. Francis Collaud | PLR |
| 3. Christian Gauthier | PLR |
| 4. Guy Gilliand | PLR |
| 5. Djordje Ney | PSIP |
| 6. David Kure Seem Helge | PSIP |
| 7. Urs Berchtold | UDC |

Sont nommés à la **Commission de gestion** Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers suivants:

- | | |
|--------------------------|------|
| 1. René Besançon | PLR |
| 2. Serge Blaser | PLR |
| 3. Francesco Delle Donne | PLR |
| 4. Serge Grognuz | PSIP |
| 5. Juan Carlos Regadera | PSIP |
| 6. Nicolas Schmid | PSIP |
| 7. Delphine Morisset | UDC |
| 8. Christian Marguet | UDC |
| 9. Jacques Moret | UDC |

Sont nommés à la **Commission de recours en matière d'impôts communaux** Messieurs les Conseillers suivants :

- | | |
|------------------------|------|
| 1. Franck Magnenat | PLR |
| 2. Sébastien Pedroli | PSIP |
| 3. Pierre-Alain Pantet | UDC |

Est nommée déléguée à la **Commission culturelle** Madame la Conseillère suivante :

- | | |
|------------------|------|
| 1. Josefa Jaquet | PSIP |
|------------------|------|

Sont nommés délégués au **Conseil intercommunal de l'ASIPE** Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers suivants :

- | | |
|--------------------------|------|
| 1. Estelle Babey Martin | PLR |
| 2. Diana Cruz | PLR |
| 3. Jean-David Diserens | PLR |
| 4. Stéphane Maillard | PLR |
| 5. Stéphane Perey | PLR |
| 6. Philippe Pillonel | PLR |
| 7. Aurélie Rapin | PLR |
| 8. Ernst Bieri | PSIP |
| 9. Muriel de Dompierre | PSIP |
| 10. Zagorka Ney | PSIP |
| 11. Donald Hrunka | PSIP |
| 12. Véronica Torres Méan | UDC |
| 13. Sandra Savary | UDC |

Est nommé délégué au **Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully** Monsieur le Conseiller suivant :

- | | |
|---------------------|-----|
| 1. Nicola Donadello | PLR |
|---------------------|-----|

Point 11 : Fixation des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil, de son président, de son secrétaire, de son huissier

Le Président, pour cet objet, demande aux Conseillères et Conseillers de se référer à la liste des indemnités proposées pour la législature 2016-2021, distribuée par l'huissier à l'entrée de la salle, et met ces propositions en discussion soit :

• Indemnités du Président du Conseil (par année)	5000.-
• Indemnités du secrétaire du Conseil (par séance)	500.-
• Indemnités de l'huissier (par année)	1500.-
• Jetons de présence des scrutateurs (par séance hors Conseil)	30.-
• Jetons de présence des Conseillers et scrutateurs (par séance)	50.-
• Membre de commissions (par séance)	60.-
• Président-rapporteur de commission (par séance)	120.-
• Membre de commission de gestion et des finances (par séance)	60.-
• Président de commission des finances et de gestion ainsi que président d'une sous-commission (par séance)	90.-
• Président ou membre de la commission de naturalisation (par séance)	60.-
• Jetons de présence aux délégués aux associations disposant d'une représentation au Conseil communal et pour autant qu'ils ne soient pas déjà indemnisés par ces dernières (par séance)	60.-

La parole n'étant pas demandée, le Président déclare la discussion close et procède au vote de ces propositions d'indemnités.

Avec un seul avis contraire, ces propositions d'indemnités pour la législature 2016-2021 sont acceptées à une très large majorité.

Arrivé au terme de cette séance d'installation, **le Président** dit qu'il se souviendra de la mise en œuvre de l'alinéa 3 de l'article 11 de la Loi sur les communes qui a accéléré l'arrivée de l'heure de l'apéro mais, surtout, facilité les débats et, avant de conclure, donne quelques indications, à savoir que l'installation du Conseil intercommunal de l'ASIPE aura lieu le 23 juin prochain.

Il communique que la première séance du Conseil communal de la nouvelle législature est fixée au 6 octobre 2016 et recommande à chacune et chacun de retourner le feuillet complété des données personnelles au Greffe municipal.

Le Président informe que le secrétaire du bureau électoral pour 2016-2017 sera Monsieur Jean-Marc Chatelanat et que les présidents de groupe pour 2016-2017 seront :

- Sandra Savary pour le groupe UDC
- Djordje Ney pour le groupe PSIP
- Jean-Jacques Guisolan pour le groupe PLR

Cette séance est conclue par le message de Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard qui se réjouit de la tenue de cette assemblée rondement menée et souhaite plein succès dans les fonctions de chacune et chacun et une excellente collaboration avec l'exécutif communal. Elle donne rendez-vous à toutes et tous pour l'apéritif servi à la salle Cluny.

Le Président clôt les débats et souhaite un bel été, relevant la parfaite tenue de cette cérémonie d'installation et de constitution et réitérant ses remerciements au Conseil de la confiance témoignée.

La séance est levée à 20 h 43.

Vu et approuvé par le bureau du Conseil communal

Le Président



Nicola Donadello



Le Secrétaire :



René Cusin

Annexe : Liste de parrainage de la Conseillère Régine Bucher



Liste de parrainage pour Régine BUCHER

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contôle (laisser en blanc)
1	Ney	Djordje	1983	Payerne	Economiste	Rue : Corgos 12 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		OK
2	Bieri	Ernst	1967	Schangnan	Ménisier	Rue : Grosse-Pierre 29 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
3	Seeu	David	1963	Corseaux (VD)	Empl. commerce	Rue : Rue des Jewelles 25 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
4	Savary	Philippe	1955	Payerne	Ebéniste	Rue : Corgos 23 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		OK
5	Haritz	Thomas	1962	Combrémont-le-Petit	infirmier	Rue : ch. des Oiseaux 2 NPA : 1530 Payerne Localité :		OK
6	Savary	Serge	1959	Payerne	Postier	Rue : Corgos 30 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		OK
7	Ney	Eric	1953	Payerne	Fromager	Rue : Corgos 12 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		OK
8	JENZER	Gérard	1970	Thunstein (BE)	Collaborateur postal	Rue : Montpellier 7 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
9	Verly	Bernard	1961	Corcellis/Charvonnay	Enseignant	Rue : Florimont 4 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
10	Hrunke	Donald	1977	Payerne	Chauffeur	Rue : Rue du Gymnase NPA : 1530 Payerne Localité :		OK